

QLS – Quality Liaison Services Limited

Conditions générales et particulières du contrat

A Introduction

1. Les conditions générales et particulières (ci-après dénommées les “Conditions”) conformément auxquelles la firme QLS est tenue de fournir les Services au Client sont stipulées ci-après à l’exclusion de toutes les autres conditions générales et particulières (en ce compris les conditions générales ou particulières que le Client se veut appliquer sur les bons de commande, les confirmations de commande, les devis voire tout autre document) et aucun amendement ou stipulation contraire dans le chef du Client ne prendra effet ni n’entrera en vigueur à moins qu’il/elle ne soit confirmé(e) par écrit et signé(e) par un responsable de la firme QLS.
2. Les présentes Conditions s’appliquent à tous les contrats de quelle que nature que ce soit conclus par QLS.
3. Si QLS ne met pas en pratique l’une des présentes Conditions à un moment donné, ce manquement ne sera pas interprété comme une renonciation à ses droits visant à appliquer les présentes Conditions ultérieurement.

B Définitions

Dans le cadre des présentes Conditions, les termes suivants devront présenter les significations suivantes, et ce sauf si le contexte l’exige autrement :

1. Une “Société affiliée” devra signifier, pour ce qui est de chacune des parties, toute société qui sera, au moment opportun, la société de holding de cette partie ou une filiale (qu’elle soit directe ou indirecte) de la société de holding de cette partie ; une société est une “filiale” d’une autre société, à savoir sa “société de holding”, si cette autre société : (a) y détient une majorité des droits de vote ; (b) en est membre et a le droit de désigner ou de supprimer une majorité de son conseil d’administration ; (c) en est membre et y contrôle seule, aux termes d’un accord conclu avec d’autres membres ou actionnaires, une majorité des droits de vote ou, s’il s’agit d’une filiale d’une société qui est elle-même une filiale de cette autre société.
2. Le terme “Client” fera référence à la(les) personne(s), à la firme ou à la personne morale à laquelle les Services sont fournis par QLS au cours de ses activités.
3. “CCP” signifie les plans de contrôle de QLS.
4. Le terme “Contrat” laisse supposer tout contrat conclu entre QLS et le Client en vue de la mise à disposition de Services.
5. “OAF” signifie les formulaires d’autorisation de commandes de QLS.
6. Le terme “Prix” devra avoir la signification donnée à la Condition F(1).
7. L’abréviation “QLS” fera référence à la firme QLS-Quality Liaison Services Limited (numéro d’immatriculation au registre de commerce 02970064) ou à l’une de ses sociétés affiliées.
8. Le terme “Employé QLS” laisse supposer tout employé auprès de la firme QLS, son agent ou un sous-traitant.
9. Le terme “Services” englobe ces services fournis par QLS au Client, comme le décrit l’OAF ou tout accord autre.

C Application des Conditions

1. Chaque commande passée par le Client à QLS en vue de la performance des Services sera considérée comme une offre faite par le Client à QLS en vue de fournir les Services soumis aux présentes Conditions.
2. Aucune commande passée par le Client ne sera acceptée par QLS avant que QLS n’émette un OAF ou (si plus tôt) avant que QLS n’exécute les Services.

3. Toute remise de prix se fait sur la base selon laquelle aucun contrat n'entre en vigueur avant que QLS n'ait expédié un OAF au Client. Les propositions de prix restent valables seulement pendant 30 jours à compter de leur date d'émission sauf stipulation contraire par écrit dans la remise de prix, et ce pour autant que QLS ne l'ait pas rejetée au préalable.
4. Aucun amendement aux présentes Conditions ne sera effectif à moins qu'il n'ait été approuvé par écrit et signé de la main d'un responsable de la firme QLS.

D Mise à disposition des Services

1. QLS fournira les Services au Client conformément aux présentes Conditions.
2. Le Client accordera à QLS un accès raisonnable à ces pièces du site du Client ou fera obtenir à QLS un accès raisonnable à ces pièces du site du Client, pour ce qui est des services qui doivent être fournis, pendant les heures normales d'ouverture, en vue de permettre à QLS de respecter ses obligations aux termes des présentes Conditions.

E Obligations du Client

1. Lorsque le Prix devra être calculé sur une base temporelle en fournissant les Services, un Employé QLS devra soumettre une feuille de présence ou un CCP au Client qui devra y apposer sa signature au moins une fois par semaine ; le Client devra vérifier et signer cette feuille de présence ou ce CCP. Lorsque les Services devront être fournis pendant une période inférieure à une semaine ou que les Services seront clôturés avant la fin de la semaine finale, le CCP devra être présenté par un Employé QLS dès la clôture des Services. En lieu et place d'un CCP ou d'une feuille de présence originale signée, QLS acceptera une copie par fax du CCP ou de la feuille de présence originale signée voire un courriel du Client approuvant les détails figurant sur la feuille de présence ou le CCP.
2. Le Client sera tenu d'entretenir et d'assurer correctement la maintenance de ses équipements qui seront utilisés en vue de fournir les Services ; il devra prendre toutes les mesures requises par la loi en ce qui concerne l'hygiène et la sécurité des Employés QLS utilisant le site du Client ; il devra garantir l'hygiène et la sécurité des Employés QLS qui utilisent le site du Client.
3. La signature du Client ou son approbation par courriel des feuilles de présence / CCP constituera un commencement de preuve selon lequel les Services ont bel et bien été fournis, les Employés QLS ont travaillé pendant les heures indiquées sur les feuilles de présence et les Services ont été fournis à la satisfaction du Client.

F Paiement des frais

1. Si l'on considère la mise à disposition des Services, le Client sera tenu de payer à QLS le prix mentionné dans l'OAF correspondant ou, lorsqu'il n'est fait mention d'aucun prix, le tarif uniforme de QLS (en ce compris les taux des heures supplémentaires adéquats) qui prévalent lorsque la commande du Client est acceptée (qui sont disponibles à la demande) (à savoir le "Prix").
2. Outre le Prix, le Client sera tenu de payer à QLS tous les frais de déplacement, d'hébergement et autres engagés par QLS ou un Employé QLS lors de la mise à disposition des Services. Les frais seront détaillés sur chaque facture émise par QLS et facturés au coût historique plus 5%.
3. Tous ces frais et autres s'entendent TVA non comprise, exempt de toute autre taxe ou de tout autre droit que le Client sera tenu de payer en supplément à QLS.
4. Toutes les factures remises par QLS au Client devront être réglées dans les 14 jours à compter de la date de facturation.
5. Le Client devra effectuer tous les paiements dus à QLS sans aucune déduction que ce soit via une compensation, une demande reconventionnelle, une ristourne, un abattement ou autre à moins que le Client ne dispose d'une décision valide du tribunal qui requière le règlement d'un montant équivalent par QLS au Client.
6. Si le Client n'effectue pas le paiement dans les délais impartis, alors, et ce sous réserve de tout autre droit ou recours, la firme QLS sera autorisée à :

- a. suspendre la mise à disposition des Services ; et/ou
 - b. facturer les intérêts aux termes de la ‘Late Payment of Commercial Debts (Interest) Act 1998’.
7. Les délais de paiement de tous les montants dus par le Client à QLS seront impératifs.

G Garanties

1. La firme QLS sera tenue de faire preuve d’une attention et de compétences particulières lorsqu’elle fournira les Services ; elle fournira les Services dans les règles de l’art.
2. Outre la garantie limitée susdite, toutes les autres clauses, conditions, assertions et garanties (qu’elles soient expresse ou tacites) seront exclues dans la limite autorisée par la loi.

H Indemnités et limitation de la responsabilité

1. Le Client sera tenu d’indemniser QLS à la demande pour toutes les dettes, toutes les pertes, toutes les dépenses, tous les coûts, tous les dommages, toutes les demandes en justice, toutes les plaintes et toutes les réclamations encourus par QLS de quelle que manière que ce soit qui résultent des actes ou des omissions du Client en ce qui concerne les présentes Conditions (y compris pour ce qui est des clients du Client auquel les Services ont trait).
2. QLS ne sera en aucun cas responsable de et se décharge de toute responsabilité quelle qu’elle soit en cas de pertes, de dettes, de dépenses, de coûts, de dommages, de demandes en justice et de plaintes subis par le Client et découlant de produits fabriqués, fournis ou de processus légués par des tiers.
3. QLS ne sera en aucun responsable envers le Client, en raison de la mise à disposition des Services, d’une assertion, d’une garantie tacite, d’une condition ou d’une autre clause, d’un devoir de common law ou aux termes des présentes Conditions, en cas de perte de données, de perte de profit, de perte d’activité, de dommage ou de perte immatériel ou indirect, de coûts, de charges ou d’autres réclamations de compensation indirecte quelle qu’elle soit (et ce que la cause en soit de la négligence dans le chef de QLS, de ses employés, de ses agents, de ses sous-traitants ou autres) qui découleraient de ou qui seraient liés aux présentes Conditions.
4. La responsabilité globale de QLS envers le Client, qu’elle soit attribuée à une violation du contrat, à une négligence ou autre (hormis si elle est liée à une assertion inexacte et frauduleuse, à un décès ou une atteinte à la personne causée par la négligence de QLS), ne devra en aucun cas être supérieure aux montants payés ou payables à QLS par le Client à la date à laquelle la plainte est déposée.
5. Aucune des clauses des présentes Conditions ne vise à être ni ne doit être interprétée comme une tentative d’exclusion ou de limitation de la responsabilité de QLS en cas de décès ou d’atteinte à la personne occasionné par la négligence de QLS.

I Non-sollicitation

1. Pendant la période de validité d’un Contrat et pendant les 6 (six) mois qui lui font suite, le Client ne pourra (que ce soit directement ou indirectement) sans le consentement préalable de QLS par écrit :
 - a. solliciter, employer ou engager les services d’un technicien ou d’un cadre qui a été matériellement engagé par QLS pendant la période de 12 mois qui précède immédiatement une telle sollicitation, pour exécuter les Services ; ni
 - b. introduire un Employé QLS ou toute personne qui, pendant la période de 12 mois qui précède immédiatement une telle introduction, a été un Employé QLS, a travaillé en qualité de technicien ou de cadre pour tout autre employeur (plutôt que d’introduire la firme QLS elle-même) en vue de prêter des services semblables aux services fournis par QLS.
2. La promesse stipulée à la Condition I(1) ne s’appliquera pas dans le cas d’une personne qui (et sans avoir été contactée directement ou indirectement par le Client) répond à une publicité de recrutement générale postée par (ou en nom et représentation) le nouvel employeur.

3. Si le Client enfreint la Condition I(1), il sera alors tenu de payer à QLS un montant équivalent à 15% de la rémunération globale que l'ancien Employé QLS gagnera pendant la première année où il sera employé ou engagé par le Client ou un tiers, et ce indépendamment du fait de savoir si un tel emploi ou engagement dure depuis un an ou une période moindre, en reconnaissance du bouleversement occasionné par une telle violation à la conduite efficiente des activités de QLS.
4. Le Client reconnaît que chacune des clauses stipulées dans les Conditions I(1) et I(3) représente une condition indépendante, raisonnable et juste, qui, dans le cas de la Condition I(1), vise à protéger la firme QLS contre la concurrence et, dans le cas de la Condition I(3), vise à être une évaluation véritable de la perte qui sera probablement subie suite à la violation de la Condition I(1).

J Loi du contrat

1. Sauf stipulation écrite contraire, tous les Contrats seront régis par et interprétés conformément à la législation en vigueur en Angleterre et au Pays de Galles ; les parties seront soumises à la juridiction exclusive des tribunaux anglais, excepté que QLS pourra faire respecter un tel Contrat par le Client dans tous les tribunaux de la juridiction compétente.

K Résiliation

1. Sauf stipulation écrite contraire, QLS pourra résilier un Contrat via une notification préalable par écrit de 7 (sept) jours à l'autre partie.
2. Si pour un motif quel qu'il soit le Client envisage de résilier un Contrat, le Client devra régler immédiatement toutes les factures en souffrance ainsi que le montant qu'il aurait du payer à QLS pour le solde de la période dont il aurait eu besoin pour clôturer le travail, s'il lui avait été demandé de réaliser le travail dans son intégralité, et ce indépendamment du fait de savoir si ce montant a été facturé ou pas.
3. QLS sera autorisé à résilier la mise à disposition (intégrale ou partielle) des Services et de tout Contrat dès la notification par écrit si le Client:
 - a. se débarrasse de toutes les pièces matérielles de ses actifs ; cesse de mener à bien ses activités ; organise une réunion pour voter une résolution de liquidation volontaire (autre que celle visant une reconstruction ou une fusion) ; se voit jugulé à une liquidation ; fait une proposition d'accord volontaire comme le définit l'Insolvency Act de 1986 voire tout autre arrangement avec les créanciers ou si un syndic est désigné pour ce qui est de l'intégralité ou d'une partie de ses actifs ; prend ou subit toute autre action pour motif de dette ou si QLS appréhende raisonnablement que l'un des événements susdits ou tout autre événement similaire est sur le point de se produire chez le Client ; ou
 - b. enfreint matériellement les présentes Conditions, violation qui, si elle peut être résolue, n'a pas été résolue dans les 30 jours qui font suite à la réception d'une notification écrite spécifiant la violation et exigeant sa résolution ; ou
 - (c) ne paye pas les sommes dues à QLS dans les délais impartis.
4. Dès la résiliation d'un Contrat, sous réserve des autres droits ou recours dont QLS pourrait bénéficier, tous les paiements dus à QLS deviendront immédiatement exigibles et payables.

L Divers

1. Si une autorité compétente qualifie l'une des clauses des présentes Conditions de non valide, d'illégale ou de non exécutoire, en partie ou dans son intégralité, la validité des autres clauses des présentes Conditions et le reste de la clause concernée ne seront pas remises en cause.
2. Les parties ont adhéré aux présentes Conditions en leur qualité de contractants indépendants ; ainsi, tout particulièrement, QLS n'est pas un employé, un agent ni un partenaire du Client.

3. Aucun des droits et aucune des obligations du Client aux termes des présentes Conditions ne peut se voir attribué ou transféré, en partie ou dans son intégralité, sans le consentement préalable par écrit de QLS.
4. QLS ne sera en aucun cas responsable envers le Client ni considéré comme ayant enfreint un Contrat en raison d'un retard ou d'un manquement au respect des obligations de QLS conformément à un Contrat, si ce retard ou ce manquement est attribué à une cause échappant au contrôle de QLS. Sans aucune limite, les causes suivantes devront être qualifiées de causes échappant au contrôle raisonnable de QLS : les catastrophes naturelles, les explosions, les inondations, les tempêtes, les incendies, le brouillard et autres conditions météorologiques ; la guerre ou la menace de guerre, le sabotage, les dommages par acte de malveillance, l'insurrection, la réquisition ou les troubles publics ; les lois, les restrictions, les réglementations, les règlements, les interdictions ou les mesures quelles qu'elles soient décidées par un gouvernement ou une autorité ; les grèves, les autres actions industrielles ou les conflits de travail (qu'ils impliquent des employés de QLS ou d'un tiers) ; les difficultés ou les retards au niveau de l'acquisition de la main d'œuvre, du carburant, de l'équipement, des marchandises ou du transport ; les coupures de courant ou les pannes au niveau des machines ou de l'équipement voire d'autres contingences empêchant ou retardant la production ; tous les actes ou les omissions dans le chef des sous-traitants de QLS. Si, pour un motif quel qu'il soit, la firme QLS pense qu'elle ne sera pas à même d'exécuter ou de remplir les Services, en partie ou dans leur intégralité, elle devra en informer immédiatement le Client.
5. Le Client reconnaît qu'il n'a pas acheté les Services sur base d'une affirmation ou d'une assertion, qu'elle ait été faite par QLS ou pas, hormis si cette assertion a été insérée dans les présentes Conditions. Le Client abandonne irrévocablement et de manière inconditionnelle tout droit dont il pourrait bénéficier visant à réclamer des dommages et/ou abroger les présentes Conditions en raison d'une assertion inexacte (autre qu'une assertion inexacte et frauduleuse) non contenue dans les présentes Conditions.